

Association des Médecins du Canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Les candidats au Conseil d'Etat s'expriment	2-6
Coup de scalpel et divers	7
Candidatures	8-9
Mutations	10
Petites annonces	11
Agenda	12

Le bateau ivre

«*Mais, vrai, j'ai trop pleuré!
Les Aubes sont navrantes.
Toute lune est atroce et tout soleil amer:
L'âcre amour m'a gonflé de torpeurs
enivrantes.
Ô que ma quille éclate! Ô que j'aïlle à
la mer!*»

Arthur Rimbaud

Pour paraphraser les vers illuminés du célèbre poète, il faut bien reconnaître que nous fûmes confrontés aux clapotements furieux des marées lors de l'émission Infrarouge diffusée sur la TRS le 5 octobre dernier et consacrée aux primes d'assurances-maladie.

Résumons l'histoire. L'Amiral de Martigny, las de naviguer le long du Rhône dans son fief qu'il avait pacifié temporairement, décida un beau jour d'affronter avec son esquif des flots plus hostiles. A cette fin, il constitua une armada qu'il voulait invincible, composée essentiellement de la flotte mutuelle. L'objectif était simple; faire main-basse sur les réserves et provisions d'or que les populations, autour du Léman et au-delà, avaient patiemment économisées. Le commodore de la flotte mutuelle fût chargé d'établir les plans de conquêtes, en limitant bien évidemment au maximum les risques.

Plus habitué à naviguer en eaux troubles que dans la forte houle, il traça sur les cartes quelques itinéraires auxquels personne ne comprit rien. Mais ce détail n'allait pas arrêter le chef octodurien prêt à lancer son navire contre vents et marées.

Ainsi, un beau jour, tout ce beau monde embarqua et entreprit de rejoindre le grand Léman depuis la cité valaisanne. Lors de la descente du Rhône, des observateurs attentifs purent constater que même dans son fief, l'Amiral se faisait invectiver par ses sujets. Il les fit taire en assainant quelques vérités aussi tranchées qu'invérifiables comme il en avait le secret.

A l'embouchure du Léman, la joyeuse flotte fut apostrophée par un homme de loi mandaté par la ville du bout du Lac. Il exigeait non seulement que l'armada renonce à mettre en coupe réglée les riverains, mais également qu'elle restitue sur-le-champ ce qu'elle avait indûment prélevé lors de ses précédents périple. L'heure des comptes était venue. L'Amiral fustigea l'impudent, se drapa dans sa dignité démocratique et affirma que le bon peuple n'avait rien à faire de chiffres qui ne voulaient de



Ä K

ÄRZTEKASSE

C M

CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

toute façon rien dire. Il fit arrêter l'homme de loi pour haute trahison et s'engagea sur les flots lacustres.

Les frêles esquifs, peu adaptés à la navigation en eaux profondes, durent alors affronter une terrible bise qui mit à mal l'expédition. Cela tanguait, démâtait, perdait le cap; bref la déroute se profilait au premier coup de vent. L'eau verte pénétra la coque de sapin du navire amiral qui considéra cependant qu'il n'avait pas à s'arrêter pour une simple voie d'eau. C'est donc avec une ligne de flottaison bien en dessous de la surface que le valaisan approcha des quais d'Ouchy. Avant même d'avoir pu atterrir, la flotte se fit bombarder par le châtelain des lieux qui ne comp-

tait pas voir ses sujets se faire dépouiller impunément. Certains bateaux rebroussèrent immédiatement chemin préférant aller poursuivre de bons risques. D'autres sombrèrent corps et biens. L'Amiral se retrouva seul et fût arraisonné.

Berne dépêcha sans tarder un émissaire afin de rapatrier l'octodurien. En contrepartie, elle promit de modérer ses légendaires emportements, et même, d'étudier la possibilité de faire trésor commun au profit de toutes et de tous. Mais cela, c'est une autre histoire.

Ainsi se conclut le dernier épisode connu de cette saga auxquels assista ébahi tout le peuple romand.

Pierre Chavier

Elections au conseil de l'AMG

Conformément à nos statuts, il y aura 6 postes à repourvoir au sein de notre Conseil, dont 3 nouveaux, au cours de notre Assemblée Générale statutaire qui aura lieu le lundi 29 novembre.

D'ores et déjà, nous pouvons vous informer que les Drs Christiane Blanchard, Bertrand Buchs et Jean-Pierre Grillet, arrivant à échéance de leur premier mandat, acceptent d'être candidats pour un second mandat.

Nous vous informons que les candidatures doivent être annoncées au Secrétariat de l'AMG au plus tard avant le 7 novembre 2005 et qu'elles doivent être accompagnées d'une brève lettre de motivation (une demi page A 4 au maximum).

Les candidats au Conseil d'Etat s'expriment

La Lettre de l'AMG a proposé à tous les partis représentés au Grand Conseil, dans sa configuration actuelle, d'ouvrir ses colonnes aux candidats désignés pour obtenir un siège au conseil d'Etat.

Nous vous communiquons ci-dessous les réponses que nous avons reçues. Nous les publions par ordre alphabétique du nom de famille de chacun des candidats.

En remerciant chacun de ceux-ci d'avoir bien voulu apporter leur contribution destinée à nourrir l'indispensable débat d'idées démocratique préalable à une élection de cette importance, nous vous souhaitons bonne lecture des pages qui suivent.

Charles Beer, Parti Socialiste

L'Etat assume sa responsabilité dans l'éducation et la promotion de la santé

L'école joue un rôle social et sanitaire essentiel. Lieu central dans la vie des enfants et adolescents, elle est aussi un lieu d'éducation et de promotion de la santé. Cet automne, le Département de l'instruction

publique (DIP) que je dirige, lance par le biais du service santé jeunesse, une vaste enquête dans tous les établissements scolaires du canton. Objectif : dresser un constat sur leur situation sanitaire et prendre ensuite les mesures nécessaires pour entreprendre la promotion d'un environnement et des comportements d'hygiène favorables à la santé des élèves. Ce

projet s'inscrit directement dans la tradition genevoise de prévention sanitaire scolaire.

Depuis plusieurs années, Genève a remplacé les visites médicales régulières par des visites de santé par les infirmières scolaires, en se basant sur la qualité du réseau médical du canton. Ce changement a transformé la pratique de santé scolaire. Grâce à ces contacts, l'infirmière et le médecin scolaires ont pu, par exemple, favoriser l'intégration scolaire des enfants vivant avec une maladie chronique.

Ces professionnels sont aussi, grâce à leur proximité avec les enfants, en position de prendre toutes les mesures nécessaires, d'alerter les services partenai-

res, lorsqu'ils détectent un danger pour la santé ou en cas de maltraitance. Dans un contexte social marqué par de profondes transformations et des difficultés économiques et éducatives, ces problèmes sont en augmentation. Leur prise en charge concrète et résolue est l'une des 13 priorités de l'instruction publique genevoise, que j'ai présentées au début de l'année.

Grâce à ce dispositif, l'Etat joue son rôle essentiel pour la protection de l'enfant. L'école, souvent au cœur des inquiétudes et des attentes des élèves et des parents, est prête à y répondre et doit continuer à assumer pleinement son rôle.

Robert Cramer, Les Verts

Genève, comme le reste de la Suisse, dispose d'un bon système de santé. Les soins de base restent dans l'ensemble garantis. C'est la surconsommation médicale qui pose problème. C'est dans le domaine des soins (soins à domicile et soins palliatifs) et surtout dans celui de la prophylaxie que des améliorations sont nécessaires. Par ailleurs, la question des coûts de la santé reste un problème lancinant, de nature à se transformer en facteur d'exclusion.

J'enchaîne sur ces quelques réflexions qui résument le programme des Verts en matière de santé, pour relever que, à mon sens, la notion de prévention est étroitement liée à l'image que l'on peut se faire d'un système de santé. C'est donc dire que l'avenir de notre système de santé dépendra sans aucun doute de l'efficacité des politiques publiques dans des domaines aussi variés que la protection de l'environnement (il en va de la qualité de l'air ou de l'eau), la politique agricole (dont dépend la qualité de l'alimentation) ou la politique du sport (à laquelle, à Genève, le département en charge de la santé est

étroitement associé). Sans que cette énumération ne soit exhaustive, il faut y ajouter les mesures «classiques» en matière de prévention (interdiction de la publicité pour les produits toxiques, protection de la santé sur les lieux de travail ou de loisirs, mesures de sécurité routière).

Quant à la surconsommation médicale, le canton doit favoriser, par l'information, une plus grande responsabilisation du patient, de sorte qu'il évite de consulter pour des bobos. Il faut également éviter de répéter les mêmes examens : la mise en place d'un dossier médical unique virtuel (projet e-toile) devrait le permettre.

Par ailleurs, dans l'intérêt du patient et du médecin, certaines rationalisations sont souhaitables. Je pense notamment à la répartition de certaines pratiques médicales de pointe entre les hôpitaux de Genève et Lausanne.

Enfin, concernant les coûts de la santé, encore un mot pour dire que je suis favorable à la création d'une caisse maladie unique, laquelle aurait une influence certaine sur le système de santé de notre canton.

François Longchamp, Parti Radical

L'AMG me donne l'occasion de vous exposer ma vision du système de santé genevois. Je centrerai donc mon propos sur le champ d'action du gouvernement cantonal, en relevant qu'il est vain de s'étendre ici sur la nécessaire révision de l'assurance-maladie ou la simplification du TARMED, puisque ces mesures, aussi essentielles qu'elles soient, lui échappent.

Genève a la chance de disposer d'une densité élevée de médecins très bien formés. Pourtant, on observe

un paradoxe : les hôpitaux publics peinent à recruter des médecins et les temps d'attente opératoires y sont parfois importants alors que de nombreux médecins installés en cabinet se constituent une clientèle avec difficulté. Cela est fâcheux pour la santé publique et source de gaspillages humain et financier. Je propose donc de revoir la nature des relations entre la médecine privée et les HUG. Il s'agira de permettre à davantage de cliniciens expéri-

mentés d'y poursuivre leur carrière, notamment ceux qui n'aspirent pas à s'installer en cabinet sans pour autant désirer poursuivre une carrière universitaire (développement du statut de praticien hospitalier et/ou de médecin associé). Il conviendra également d'ouvrir certains équipements opératoires et techniques des hôpitaux en permettant à des médecins privés d'y exercer, à des conditions qui restent à définir, mais qui soient équitables et imaginatives.

Un dernier mot à propos de la clause du besoin à

Laurent Moutinot, Parti Socialiste

Santé et urbanisme.

Autrefois, la contribution de l'urbaniste à la politique de santé a consisté à démolir les taudis et à construire des logements aérés, ensoleillés, pourvus de l'eau courante et de sanitaires.

Aujourd'hui, l'enjeu principal est de créer des espaces publics ouverts, conviviaux, accueillants.

En effet, l'écrasante majorité des logements sont fort heureusement salubres, mais la ville elle-même est ressentie comme écrasante, déshumanisée, fonctionnelle mais sans âme.

Il importe donc, dans tous les plans d'urbanisation, dans la création des nouveaux quartiers de veiller

l'installation. J'ai, en la matière, une conviction : le nouveau système est compliqué, bureaucratique et injuste. Il va limiter le renouvellement naturel de la profession au moment même où nous savons que nous allons bientôt manquer de praticiens. Et je défie un économiste de démontrer qu'il génère le moindre franc d'économie. C'est une mesure inadéquate. C'est pourquoi je m'engage à me battre pour que cette mesure ne soit pas reconduite.

prioritairement aux espaces de rencontres, aux parcs et promenades, aux lieux de détente et de sport, à la qualité du paysage. L'urbanisme - et c'est mon rôle d'y veiller - doit favoriser la rencontre pour lutter contre la solitude des villes et renforcer le contact avec la nature pour permettre à chacun de se ressourcer.

De la sorte, l'urbanisme participe à la politique de santé publique, en créant un cadre de vie propice à l'épanouissement des habitants. Cela oblige à privilégier l'intérêt général plutôt que la rentabilité immobilière, mais si un urbanisme de qualité évite frustration, dépression et exclusion, ne serons-nous pas, à terme, tous gagnants ? Y compris sur le plan financier !

Mark Muller, Parti Libéral

Responsabilisons les gens pour faire baisser les coûts.

Le système de santé suisse est sous les feux de la rampe davantage en raison de l'augmentation de ses coûts qu'en vue d'en améliorer la qualité.

C'est le côté positif de la situation. Nul ne nie que la qualité des soins en Suisse soit bonne. Il faut en être reconnaissant.

En ce qui concerne l'augmentation des coûts de la santé et des primes d'assurance maladie, elle découle principalement du prolongement de la vie, qui découle des progrès de la science.

Sur le plan politique, l'augmentation des coûts de la santé est également due, à mon avis, à l'obligation de s'assurer. La couverture généralisée des frais médicaux, sous réserve d'une franchise, n'incite en effet pas aux économies ni à la responsabilité individuelle.

L'on doit dès lors réfléchir au catalogue des soins couverts par l'assurance obligatoire.

Je suis pour ma part favorable à une prise en charge des soins liés aux maladies d'une certaine gravité uniquement. C'est là que chacun doit pouvoir avoir accès aux soins. En revanche, l'assurance des soins de maladies bénignes (rhumes, gripes, etc.) et des «bobos» devrait être facultative.

Je défends également les principes suivants :

- la complémentarité entre les secteurs public et privé («non» à un monopole d'Etat pour les soins médicaux)
- la subsidiarité entre l'Etat et la médecine privée, surtout en matière d'équipements lourds
- plus de transparence dans les comptes des assurances maladies,
- le maintien de l'obligation de contracter des caisses maladie.

Pierre-Louis Portier, Parti Démocrate Chrétien

La médecine est-elle soluble dans la concurrence ?

Peu au fait des problèmes médicaux, sauf ceux qui me permettent de voir mon médecin de confiance je me suis toujours demandé, toutefois, pourquoi diable on parlait tant de concurrence dans le domaine de la santé. Il me semble que ce secteur vital, nécessite d'une part un certain contrôle de l'Etat, mais d'autre part aussi la garantie de sa pérennité, pour le bien et la protection de l'usager que nous sommes tous, et du patient que nous deviendrons sans doute un jour peut-être pas si lointain.

La santé fait partie des domaines desquels l'Etat ne peut se dégager en aucun cas, puisqu'en collaboration étroite avec le secteur privé, il est garant d'en assurer la disponibilité la meilleure et la plus efficace.. Il en va ainsi de la police, de la justice, comme des institutions sociales au sens strict du terme.

La santé est pleinement imbriquée dans notre système fédéral d'assurances sociales, même s'il appartient aux cantons d'en garantir l'application, avec de moins en moins de compétences d'ailleurs... La santé et son corollaire, la mise à disposition de chacun d'entre nous d'un système de soins efficace et abordable, puise sa légitimité dans une loi dite sociale, comme celle sur le chômage, l'AVS ou l'AI.

Or, c'est le seul domaine dans lequel, on ne sait par quelle magie particulièrement noire, on a introduit la

notion de concurrence, comme une espèce de passe-partout qui serait propre à résoudre tous les problèmes. La situation est d'autant plus étonnante que tous les partenaires de ce domaine offrent les mêmes prestations, à la seule différence de la hauteur des primes, fixées par canton ou région.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'on parle à nouveau de la fin de l'obligation de contracter, vocable un peu ampoulé dont la lecture attentive nous permet quand même de conclure qu'il s'agit simplement – si l'on peut dire – de laisser à chaque assureur social le soin de choisir les médecins qu'il souhaite rembourser, sans toutefois que les critères de sélection ne soient connus. On pose donc le principe – que d'aucuns considèrent déjà comme acquis – et pour les règles d'application, on verra...

Curieuse façon de voir et de faire les choses, qui ne tient pas compte des intérêts des patients et qui, sous le prétexte d'user de concurrence, asservirait une corporation entière. Mais cette corporation, justement, a dans ce contexte son rôle à jouer.

Familier des associations, professionnelles en particulier, je sais leur importance, et je sais surtout que, si on les heurte de front, le résultat ne peut être que catastrophique car ce qui se construit sans elles, ou pire, contre elles, ne peut être que voué à l'échec.

Micheline Spoerri, Parti Libéral

L'accès aux soins médicaux doit être assuré à la population genevoise dans une complémentarité entre les secteurs public et privé, ce qui implique une coopération entre les différents acteurs du monde de la santé.

En ce qui concerne les équipements lourds, le principe de la subsidiarité est à promouvoir, tout en sachant que les HUG, outre leur rôle de soignants, assument la charge d'enseignant, permettant ainsi aux générations futures d'acquérir les bases de leur formation professionnelle.

En matière de coût de la santé, le système actuel mélange un dirigisme tatillon et une concurrence floue, ce qui occasionne nombre de blocages. Il est nécessaire d'opter pour une formule permettant une

vraie concurrence, sous les auspices de l'Etat qui établit les conditions cadres.

Il est impensable que la régulation de la santé publique soit déléguée à l'un ou l'autre des partenaires : c'est au canton d'assumer cette fonction, en collaboration inter-cantonale ou fédérale. A cet égard, le financement moniste des hôpitaux est une solution inacceptable. La non-obligation de contracter n'aurait de sens que dans la mesure où les caisses-maladies seraient elles-mêmes mises effectivement en concurrence.

Le catalogue des prestations inhérent à la LAMaL est à recentrer sur la notion de maladie et sur les modes de traitement dont on a pu démontrer l'efficacité, l'économicité et le fondement scientifique.

Pierre-François Unger, Parti Démocrate Chrétien

Un automne printanier.

Quatre ans! Quatre ans déjà que je suis arrivé à la tête de ce département, après une carrière consacrée à la médecine et aux contacts avec les patients.

Quatre ans de découverte, de défis sans cesse renouvelés, d'actions dans les domaines du social et de la santé.

La coutume veut que ce moment soit celui du bilan, mais un bilan a un aspect statique qui ne me convient guère, et je préfère donc me tourner vers l'avenir et la prochaine législation.

Celle-ci verra, si le Grand Conseil le veut bien, la mise en œuvre de la réforme du droit sanitaire que j'ai initiée voilà plus de trois ans. La nouvelle législation, appelée à remplacer une petite dizaine de lois actuelles, permettra à Genève de disposer d'une loi simple, élaguée, mieux à même de définir notre système de santé et la place centrale que doit y occuper le patient, vers lequel converge toute notre attention. On ne construit en effet pas un système sanitaire autour et pour les infrastructures de soins, mais autour et au profit de l'utilisateur, du patient.

C'est dans cette optique que les dispositions qui concernaient les patients psychiatriques et somatiques ont été mises en commun, dans un souci d'équité pour chacun, et que les trois commissions de surveillance ont été fusionnées en une seule, mieux à même de conserver une vue d'ensemble sur la notion globale de la protection des droits du patient et de sa relation avec son thérapeute. Celle-ci est préservée, en particulier au regard du secret médical, et elle est même renforcée à l'aune de l'importance de l'information, puisqu'elle constitue le noyau du colloque d'Hippocrate qui nous est cher.

Certes, d'autres problèmes demeurent, et qui ne sont pas des moindres : clause du besoin, fin de l'obligation de contracter, augmentation des primes, tous qui pèsent lourdement sur la pratique et l'avenir de la médecine. De source fédérale, ces aléas échappent fatalement au pouvoir du gouvernement cantonal, qui ne peut, en les appliquant, que rendre ses effets les moins dommageables possibles.

On l'a vu en juillet avec la prolongation de la clause du besoin pour trois ans supplémentaires. On a vu Genève se battre pour éviter tout effet rétroactif de cette mesure injuste et discriminatoire, emmener à sa suite tous les cantons romands, hélas en pure perte, puisque cette clause doit maintenant être appliquée. Elle le sera donc, mais en concertation étroite avec les milieux professionnels intéressés, en particulier l'AMG et les cliniques privées, puisqu'elles seront parties prenantes au sein de la commission quadripartite que j'ai créée et qui aura pour tâche de gérer l'introduction de cette mesure et ses effets.

Mais les choses changent... Pendant que des politiciens fédéraux travaillent à court terme, le recensement des médecins auquel Genève a procédé montre clairement que d'ici dix à quinze ans, suivant les spécialités, nous serons en situation de pénurie. On ne parlera plus alors de clause du besoin, ni même de fin de l'obligation de contracter. Ce sera un juste retour des choses pour les jeunes confrères et c'est en cela que cet automne est printanier, porteur d'espoir et de renouveau.

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parentérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

**CHOISISSEZ SANS
DÉLAI ET SANS
CONTRAINTE...**

**ASSUREZ-VOUS
EN PRIVÉ!**

Un accident, une maladie, une opération... sont autant de situations pénibles à vivre pour vous-même et votre entourage.

En cas d'hospitalisation, une assurance privée ou semi-privée vous permet d'être pris en charge sans délai par le médecin de votre choix. Elle vous procure aussi le confort nécessaire pour aborder ces moments difficiles le plus sereinement possible.

Votre santé n'a pas de prix! Assurez-vous avant qu'il ne soit trop tard. Contactez dès maintenant votre assureur.

**GENÈVE
CLINIQUES**

ASSOCIATION DES CLINIQUES PRIVÉES DE GENÈVE

www.genève-cliniques.ch

Formulaires de prescription médicale pour soins à domicile

Les formulaires ont changé d'apparence. Ils se présentaient sous forme d'un bloc A5 ; désormais ils seront au format A4, avec les logos de la FSASD et de l'AMG. Il sont gratuits et disponibles auprès du secrétariat de l'AMG.

Coup de scalpel

Il est vrai que lorsqu'on entend sur la TSR à l'émission *Mise au point* Monsieur Revaz affirmer que «90% de la population a une assurance complémentaire» et que «l'assurance complémentaire finance l'assurance des base», on peut considérer que nous n'en sommes pas à une ineptie près.

2^e journée nationale de vaccination contre la grippe

Le vendredi 4 novembre 2005 se tiendra une nouvelle fois à échelle nationale la journée de vaccination contre la grippe.

Cette année l'AMG ne tiendra pas de liste des médecins pratiquant la vaccination, mais elle enverra à l'attention de ses membres une affiche à mettre dans leur cabinet afin qu'ils puissent faire la publicité de cette journée auprès de leurs patients.

Vous pouvez trouver des informations au sujet de cette journée sur le site du Collège de médecine de premier secours www.kollegium.ch

Communication de l'AMG

Nous informons nos membres que la société Sfaeras SA, active dans le courtage en assurance, demeure partenaire l'AMG au même titre que les autres entreprises actives dans le même secteur mentionnées dans la brochure «AMG, à votre service 2004-05».

Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19, alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Hamid ASHKIN
Boulevard des Philosophes 21
1205 Genève
Nationalité suisse. Né en 1950.
Diplôme de médecin en 1997.
Médecine Générale.

Le Dr ASHKIN a effectué ses études de médecine à Lausanne. Il est ensuite parti aux Etats-Unis ses études post-graduées et il s'est spécialisé en Médecine Interne, Pneumologie et soins intensifs. Après avoir travaillé pendant quatre années dans les milieux universitaires et dix années de pratique privée aux Etats-Unis, il s'est installé à Genève.

Dr Jean-Pierre CASSE
Radiologie Florissant
Route de Florissant 1
1206 Genève
Nationalités suisse et française. Né en 1960.
Diplôme de médecin en 1987.
FMH en Radiologie.

Après avoir suivi ses études de médecine militaire à Lyon, le Dr CASSE a obtenu son diplôme de médecine en 1987. Il a été affecté comme Médecin en Champagne, puis en Picardie. Affecté ensuite à l'hôpital militaire de Brest, il y a suivi la formation de radiologie. Il a obtenu son diplôme de spécialiste en imagerie médicale en 1997.
Son épouse étant originaire du canton de Fribourg, il a décidé de se rapprocher de sa famille. Il a obtenu l'équivalence de ses diplômes et depuis mai 2005, il travaille dans un institut de Radiologie à Genève.

Dr Francesco CIARAMELLI
Boulevard du Pont-d'Arve 15
1205 Genève
Nationalité suisse. Né en 1950.
Diplôme de médecin en 1974.
Médecine Générale.

Le Dr CIARAMELLI a obtenu son diplôme de médecin à Gênes (Italie) en 1974, et il en a obtenu la reconnaissance en 2004. En 1977, il a effectué une spécialisation en Prévention et Santé Publique à Pavia (Italie), reconnue en 2005, ainsi qu'une spécialisation en Médecine Pharmaceutique en Angleterre en 1981. Après ses études de médecine, le Dr CIARAMELLI a travaillé comme Pharmacologue en clinique, et il également travaillé dans le domaine du paramédical. Il est installé à Genève depuis 2005.

Dr Valérie D'AGOSTINO
Rue Jean-Gabriel Eynard 8
1205 Genève
Nationalité suisse. Née en 1970.
Diplôme de médecin en 1996.
FMH de Psychiatrie.

Le Dr D'AGOSTINO a effectué ses études à Genève, il a ensuite débuté une formation en Chirurgie avant d'opter pour la Psychiatrie. Il a ensuite axé sa spécialisation en psychiatrie adulte et en psychogériatrie, en approfondissant plus particulièrement la psychothérapie cognitivo-comportementale.

Dr Stephan ELIEZ
Boulevard Saint-Georges 16-18
1205 Genève
Nationalité suisse. Né en 1967.
Diplôme de médecin en 1991.
FMH de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Après avoir effectué ses études à Genève, le Dr ELIEZ a poursuivi sa formation à Genève, ainsi qu'à l'université de Stanford aux Etats-Unis. Il est depuis 2005 professeur adjoint à la Faculté de Médecine et Directeur du Service Médico-Pédagogique.

Dr Laurence FANKHAUSER
HUG
Clinique de Neurologie
Nationalité suisse. Née en 1966.
Diplôme de médecin en 1991.
FMH de Neurologie.

Après l'obtention de son diplôme de médecin, le Dr FANKHAUSER, a effectué sa formation de Neurologie sur le canton de Genève. Actuellement, elle travaille au sein du service de Neurologie des HUG.

Dr Anooshiravan GHAVAMI
Clinique des Grangettes
Chemin des Grangettes 7
1224 Chêne-Bougeries
Nationalité suisse. Né en 1970.
Diplôme de médecin en 1996.
FMH de Médecine Interne.

Après avoir suivi ses études à Genève, le Dr GHAVAMI a suivi une formation en Médecine Interne à l'Hôpital de la Tour, puis aux HUG. Spécialiste en Médecine Interne, le Dr GHAVAMI a quitté l'hôpital pour travailler à la consultation d'urgence de la Clinique des Grangettes.

Dr Anne INDEMINI
Nationalité suisse. Née en 1967.
Diplôme de médecin en 1993.
Médecin Praticien.

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1993, le Dr INDEMINI a effectué de nombreux stages post-gradués à l'étranger, alternés avec ses années de formation en Suisse, d'abord à Genève puis outre-Sarine.

Dr Carolina MAURER-PAJIC
Nationalité suisse. Née en 1964.
Diplôme de médecin en 1991.
FMH de Médecine Interne.

Le Dr MAURER-PAJIC a fait ses études à Genève. C'est à l'hôpital de Montreux qu'elle a débuté en tant qu'interniste. Elle a ensuite poursuivi sa formation d'interniste et son année à choix (psychiatrie) dans un hôpital universitaire aux Etats-Unis. Elle a terminé sa formation postgrade dans le département de Médecine Interne de l'hôpital universitaire de Zürich. Parallèlement, elle a étudié dans le département de Cardiologie du même hôpital pour rédiger sa thèse médicale. Elle a perfectionné sa pratique médicale à Londres (5 ans), puis à Belgrade (2 ans).

Elle est revenue à Genève dans le but de reprendre le cabinet médical d'un confrère interniste sur le point de prendre sa retraite.

Dr Didier SARAZIN
Laboratoire Weintraub SA
Chemin Beau-Soleil 22
1206 Genève
Nationalité suisse. Né en 1962.
Diplôme de médecin en 1993.
Anatomie et Cytologie Pathologiques.

Après ses études médicales dans les universités de Grenoble et Dijon, le Docteur SARAZIN obtient les diplômes de docteur en médecine et d'études spécialisées en Anatomie et Cytologie Pathologiques en 1993. Après 3 années de fonctions dans les Hôpitaux Lariboisière et Saint-Louis à Paris, il a intégré l'équipe des pathologues du Laboratoire Weintraub en 1996.

Dr Paul SEBO
Nationalité suisse. Né en 1970.
Diplôme de médecin en 1997.
FMH de Médecine Interne.

Le Dr SEBO a suivi ses études à Genève. Il a ensuite pratiqué deux ans en tant que médecin assistant à l'Hôpital Cantonal de Fribourg, avant de terminer sa formation aux HUG, 3 ans dans le Département de Médecine Interne du Pr JUNOD en tant que médecin-assistant, puis un an à l'Hôpital de Gériatrie comme chef de clinique adjoint. Il a travaillé ensuite 3 ans dans le département de médecine communautaire du Pr STALDER comme chef de clinique adjoint puis comme chef de clinique. Actuellement spécialiste FMH en Médecine Interne, il souhaite s'installer dans le canton de Genève en octobre 2006.

Dr Sibylle STINGELIN GUERNE
Hôpital Beau-Séjour
Nationalité suisse. Née en 1967.
Diplôme de médecin en 1997.
FMH de Médecine Interne et de Rhumatologie.

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1994, le Dr STINGELIN GUERNE a travaillé en périphérie puis effectué sa formation FMH de Médecine Interne et Rhumatologie aux HUG et au CHUV. Travaille actuellement comme cheffe de clinique aux HUG. Son installation en tant que Rhumatologue est prévue en octobre 2005 à Versoix.

Mutations

Nouveaux membres

Les Docteurs Marc GIL, Daniele GURRIERI et Samir VORA sont membres depuis le 10 octobre 2005.

Médecins-conseil

Clinique de Joli-Mont : Dr Olivier PLOJOUX

Givaudan Suisse SA : Dr Thierry KUFFER

Banque Sarasin & Cie SA : Dr Patrick SUSZ

Membre honoraire

Dr Gholam NICOUCAR

A Genève

Magnifiques bureaux

Surface d'environ 203 m² au 2^e étage

Entre Vieille-Ville et Plainpalais,
quartier des Bastions,
proche du Palais de Justice

Accès facile – Transports publics : 12 – 13 – 15

Parkings publics : Sous la Plaine de Plainpalais
Rue du Conseil-Général 16

Cadre idéal pour offrir à votre clientèle
le meilleur de votre savoir-faire

Prix de vente CHF 1 500 000.-

Charges de copropriété : CHF 500.- / mois

Disponibilité à définir

Edouard BRUN & Cie S.A.

N'hésitez pas !

Prenez contact avec notre Service Vente

Tél. 0041 22 718 19 20

**Volkswagen: un nom qui
donne à réfléchir.**



Notre réflexion a porté ses fruits.

Très Volkswagen, la nouvelle Fox.

La nouvelle Fox est rudement Volkswagen: place pour 4 personnes, moteurs économiques à partir de 40 kW (55 ch), équipement de série généreux et prix attractif. Essayez-la au plus vite! Ou tentez de la gagner au jeu Fox sur www.volkswagen.ch/foxgame. La nouvelle Fox: à partir de fr. 12980.-.



Par amour de l'automobile



AMAG Automobiles et Moteurs SA
Centre VW
Route du Pont-Butin, 1213 Petit-Lancy
Tél. 022 870 92 00

Petites annonces

A remettre au Lignon

Deux cabinets de médecine générale.

Informations : Dr F. Simon, tél. 022 796 81 76
ou Dr J-M. Claude, tél. 022 796 32 87.

Cherche confrère

Centre médical Aéroport dispose d'une surface pour un médecin FMH. Bonne clientèle hors LAMAL .

ORL, Pédiatre, Gastro, neuro ou cardiologue bienvenus. Tel 022 788 35 50

Recherche de cabinet

Médecin chef de clinique au Département de Médecine Interne des HUG, avec un titre FMH de médecine interne, au bénéfice d'un droit de pratique, aimerait reprendre seul ou avec un collègue cheffe de clinique un cabinet médical à Genève, pour avril-mai 2006.

Vous pouvez me contacter au n° 079 543 84 03 ou karimsibai@hotmail.com

Cherche cabinet

Médecin gynécologue avec droit de pratique cherche un cabinet d'environ 100 m², loyer raisonnable, Rive/Terrassière.

Téléphoner au 079 202 08 65
ou au 022 700 32 33

Cherche confrère

Chirurgien FMH cherche confrère de la même spécialité en vue de partager un cabinet équipé d'une salle d'opération agréée et d'une installation radiologique.

Tél. 022 342 64 91, Fax 022 300 22 49

Changement d'adresse

Depuis le 3 octobre 2005.

Le Docteur Anastase SPILIOPOULOS, FMH de Chirurgie Thoracique et Endocrinienne est à l'adresse suivante :

Clinique des Grangettes
Chemin des Grangettes 7
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 305 07 37, Fax 022 305 07 03

Recherche gynécologue

Genève rive droite, suite au déménagement d'une collègue, cabinet de groupe pluridisciplinaire recherche collègue gynécologue FMH, avec droit de pratique pour reprise clientèle, dès avril 2006.

Tél : 022 738 66 66

Changement d'adresse

Depuis le 3 octobre 2005.

Le Docteur François LADAME, FMH de Psychiatrie est à l'adresse suivante :
Boulevard des Tranchées 44, 1206 Genève
Tél. 022 347 65 85

Grand Bureau à sous-louer dans cabinet psychiatrique aux Eaux-Vives

Renseignements : 022 731 70 70

Changement d'adresse

Dès le 24 octobre 2005.

Le Docteur Anne STALDER, FMH de Psychiatrie sera à l'adresse suivante :

Chemin Castan 9a
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 320 46 13

Agenda

Comment les maladies génétiques contribuent à mieux comprendre le fonctionnement de notre système immunitaire

Mardi 8 novembre 2005

Conférences du Pr Alain Fischer, Hôpital des enfants malades, Paris
Société Médicale de Genève

Information : Pr Cem Gabay, Tél. 022 372 35 01, cem.gabay@hcuge.ch



« Il y a de l'or dans vos dossiers »

Efficacité d'une nouvelle génération de dossiers informatisés pour le praticien

Jeudi 27 octobre 2005 à 17 heures

Ramada Park Hotel, Avenue Louis-Casaï 52-57, Cointrin Genève, Fondation F.A.M.O.S. (Faciliter l'Analyse d'une Masse d'Observation Successives)

Inscription : Dr Marc BOLENS, Rue Grand-Bay 15,
1220 Les Avanchets, Tél. 022 979 09 10, Fax 022 797 37 48
E-mail : marc.bolens@freesurf.ch

Prière de s'inscrire avant le 10 octobre 2005.



Comment répondre, sans s'épuiser, aux besoins des malades et des familles

Jeudi 24 novembre 2005 de 12h30 à 13h30

Salle de réunion de l'AMG, Rue Goetz-Monin 15
Groupe Genevois des Praticiens en Soins Palliatifs (GGPSP)

Crédité d'une unité de formation.



Eaut-il encore la peine d'être médecin aujourd'hui ?

17^e Entretiens de Beaulieu

Samedi 5 novembre 2005 – Hôtel du Rhône – Genève

Frais d'inscription (pause café et repas inclus) : CHF 100.– ou CHF 50.– pour assistants, étudiants et infirmières.

Renseignements et inscriptions : Tél. 022 839 58 58, Fax 022 839 58 59,
E-mail : info-smb@beaulieu.ch

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

Responsable publication

Pierre Chavier

Contact pour publication

Damien Rossini
Tél. 022 708 00 22
damienrossini@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 708 00 22
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
25 novembre 2005**

**Délai rédactionnel :
4 novembre 2005**